



Vitry-le-François

**ARRETE N° 36**

**REGLEMENTATION PERMANENTE**

**SENS UNIQUE RUE DES SERINGAS**



**Le Maire de la Ville de VITRY-LE-FRANCOIS,**

- Vu les articles L.2213.1 à L.2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R. 411.25,
- Vu la loi de décentralisation n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,
- Vu le rapport d'expertise du 11 février 2016 sur le péril de l'immeuble situé 3 rue des Seringas, cadastré AX n°310,
- Considérant qu'il est urgent de sécuriser le domaine public autour de ce bâtiment,

**ARRETE**

**ARTICLE 1/ - OBJET :**

La circulation des véhicules dans la rue des Seringas se fera à sens unique à compter du 22 février 2015. La chaussée sera rétrécie et limitée à une voie au droit du bâtiment en péril. L'entrée des véhicules dans la rue des Seringas se fera par l'accès situé au niveau du bâtiment G et la sortie par la voie située face à la rue de Champagne.

**ARTICLE 2/ - PRESCRIPTIONS :**

Les prescriptions énoncées dans l'arrêté feront l'objet d'une signalisation conforme aux dispositions de l'instruction sur la signalisation routière et donneront lieu à l'application de panneaux conformes à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3/ - INFRACTIONS :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements applicables en la matière.

**ARTICLE 4/ - APPLICATION :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Mesdames et Messieurs les Policiers Municipaux et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**A VITRY-LE-FRANCOIS, le 17 février 2016**

**Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,**

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu ~~de la réception en~~  
~~Sous-Préfecture le~~  
~~et de la publication le~~  
~~ou~~ de la notification du **22 FEV. 2016**

Signature



  
**Laurent BURCKEL.**

Pour le Maire,  
par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
**Patrick DENIS**

